

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [6]

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

 *à l'autre*  **D'un canton**  *à l'autre* 

solution des problèmes est pour lui indispensable.

Du débat qui fit suite se dégagait le sérieux avec lequel les femmes envisagent leur collaboration sur le plan politique. Bien que des divergences soient apparues sur des principes comme la liberté, les pouvoirs de l'Etat ou l'enrôlement des femmes dans l'armée, le travail et l'action dans les parlements réunit une touchante unanimité affirmant qu'au delà des partis nous devons nous consulter et agir solidairement.

A noter dans le cadre de cette action que la première femme membre d'un conseil général dans le canton fut Mme Hélène Dubied de Colombier, élue en 1960. Elle ne se représente plus. Nous profitons de la remercier et de la féliciter pour son action parlementaire de vingt années.

Jenny Humbert-Droz.

Fribourg

Impôts encore...

Des femmes de l'Association fribourgeoise pour les droits de la Femme, de la Fédération des consommatrices (section Fribourg) et des femmes socialistes ont envoyé récemment une lettre ouverte au Grand Conseil concernant le projet pour la modification de la loi sur les impôts cantonaux et le message s'y rapportant. Ce projet propose une augmentation des déductions sociales pour l'épouse, augmentation que les auteurs de la lettre jugent dérisoire, permettant « à peine de parer au coût de la vie. »

Ainsi proposent-elles une augmentation des déductions accordées à la femme qui exercent une activité lucrative, ainsi que pour la femme qui travaille au foyer avec des enfants. Ceci dans un premier temps, car comme dans d'autres cantons, c'est le système-même d'imposition des couples qui leur paraît injuste. Elles invitent donc le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à réexaminer le système de l'imposition séparée du couple (ou du splitting) qui leur paraît mieux correspondre aux principes d'équité et de proportionnalité de l'impôt. Que feront le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de ces propositions, l'avenir nous le dira.

Genève

Au centre de liaison

Le 17 mars avait lieu l'Assemblée générale du centre de liaison genevois, présidée par Mme Renée Chambordon. Le rapport des activités de l'année 1979 vient de sortir, et en reprend les points principaux. Il récapitule d'abord les activités du comité dans le cadre de l'ASF, des centres de liaison suisses et des centres de liaison romands. Y ont été décidés, entre autres : une journée de la femme le 7 février 1981, autour des thèmes de la demi-décennie internationale de la femme, et les dix ans de suffrage féminin en Suisse ; la réunion des délégués des centres de liaison suisses sur une journée plutôt que deux en 1981 (sur une proposition de Mme Chambordon) ; la re-

prise des rencontres à Lausanne des Centres de liaison romands.

Dans le cadre du comité, Mme Ginette Maire, vice-présidente, a donné sa démission ; elle est remplacée par Mme Gilberte Müller, présidente de l'Union des Femmes. Trois associations membres ont démissionné ; en revanche le groupement féminin du PDC devient membre. La commission juridique, enfin, a pour nouvelle présidente M^e Véronique Engel.

Suivent les rapports d'activités de plusieurs associations membres. Le groupe ORPER a évoqué la difficulté de recruter des participantes à ses cours (Orientation personnelle) ; l'Aide aux mères constate une diminution des appels qui lui ont été adressés, et se réjouit de l'attribution de la moitié du Don suisse en sa faveur.

Le centre de liaison, comme par le passé, a assuré en 1979 des liens étroits entre les associations-membres, l'ASF, et des groupes intéressés à la cause féminine.

Centre de liaison des Associations féminines genevoises, 3 av. Th.-Vernes, 1290 Versoix.

Aides familiales, annoncez-vous !

Un cours en emploi pour aides familiales a été préparé par la Fédération des Services d'Aide Familiale de Genève, appuyé par le département de la Prévoyance sociale et de la Santé publique, en réponse à une motion au Grand Conseil.

Ce cours s'adresse à toute personne âgée de 30 à 45 ans, et dure 19 mois au total ; il comprend des cours théoriques et des stages pratiques. Débutant en janvier 81, le délai d'inscription est fixé au 30 juin 80.

Renseignements et inscriptions : Fédération des Services d'Aide familiale de Genève, 72 boulevard Saint-Georges, 1205 Genève, tél. 29 81 44.

Avortement : des femmes se fâchent

Un groupe de femmes vient de lancer une action contre la répression médicale et légale de l'avortement tel qu'il est pratiqué dans le canton de Genève. Le premier point qu'elles accusent est la nécessité de « l'avis conforme » délivré par un second médecin avant toute intervention. Cette exigence est prévue dans le Code Pénal ; à Genève, les experts sont nommés par le Conseil d'Etat, et ils ne peuvent pas délivrer l'avis conforme à leurs propres patientes. Ainsi lancent-elles une pétition demandant que tous les médecins puissent donner l'avis conforme, y compris à leurs patientes ; qu'elles puissent donc choisir le second médecin auquel elles doivent s'adresser, conformément au Code Pénal.

Leur deuxième thème de campagne concerne l'utilisation récente à Genève des prostaglandines. Ce produit a déjà fait parler de lui dans d'autres cantons, utilisé sous forme d'injections. Il est utilisé depuis peu à Genève sous forme de gel ; appliqué sur le col de l'utérus, il sert seulement à faciliter sa dilatation (l'intervention étant toujours pratiquée par aspiration et curetage) mais provoque aussi des effets secondaires douloureux, et

peut rallonger de plusieurs heures le temps à passer à la maternité pour un avortement.

Le groupe a par conséquent envoyé une lettre au Prof. Hermann, directeur de la Maternité, pour exiger que les femmes soient systématiquement informées sur les conditions d'avortement avant l'intervention, et qu'elles puissent choisir librement la méthode qui leur convienne. De plus, elles tiennent une permanence-avortement pour informer et préparer les femmes concernées.

On peut obtenir le texte de la pétition à : case postale 111, 1227 Carouge ; la permanence-avortement se tient le lundi soir dès 20h. 30, 5, bd St-Georges, Genève (Centre-Femmes).

C. C.

Valais

De l'éducation à l'amour à l'information sexuelle (VS)

Une enquête, menée à la maternité du CHUV constate : « Si le nombre des demandes d'interruption de grossesse émanant d'adolescentes vaudoises est en régression, celui provenant d'autres régions (Valais, Tessin, Fribourg, principalement) a suivi une évolution inverse. « Et la presse vaudoise de dénoncer l'insuffisance de l'information sexuelle dans ces cantons.

Pour faire le point en la matière, l'ASFUV a invité Dr. Daphné d'Allèves, membre de la « commission pour l'éducation à l'amour et aux problèmes de la vie », Dr Ria Pitteloud, responsable du centre de planning familial de Sion et Monique Rey-Bellet, psychologue et conseiller conjugal de Monthey.

C'est en 1979 que le DIP a nommé une commission chargée d'élaborer une information que dispensent les maîtres des classes enfantines et primaires, quelques médecins dans les cycles d'orientation. Au niveau du collège, rien n'est encore en place. Avec beaucoup de réticence et infiniment de prudence, nos autorités ont enfin admis que ce sujet d'alcôve et de confessionnal soit abordé dans le cadre de l'école. L'accent sera mis sur les notions de respect, de maîtrise et de responsabilité. Si parfois les parents s'opposent à ce que leurs enfants suivent ces cours, les élèves y discutent fort librement et Mme Dr d'Allèves relève des différences de mentalité entre les diverses sections.

La guerre d'influence que se livraient la très catholique Association pour le mariage et la trop libertaire (?) AVESP semble s'apaiser. Dans la paix relative, des centres de Planning familial travaillent dans les principales villes du canton. Mais, remarque Mme Dr. Pitteloud, dans des conditions assez difficiles. Ces sujets ont trop longtemps été tabous. Malgré des problèmes réels et parfois dramatiques, les jeunes, les femmes, les couples craignent encore d'en parler. A tous ceux qui viennent nous consulter nous essayons d'apporter une réponse, un soutien. Nous ne sommes malheureusement pas habilités à prescrire, ce qui limite et complique notre tâche. Pour des ordonnances de contraceptifs, par exemple, les cas doivent être transmis aux gynécologues. Il est possible, et nous l'espérons, que la situation change bientôt. Nous souhaitons